

Ordre du jour

- 1.DECISION MODIFICATIVE ;
- 2.GARANTIE D’EMPRUNT SIGH (Société Immobilière Grand Hainaut) ;
- 3.EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE ;
- 4.ACCUEIL DU MERCREDI – CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE ;
- 5.PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD POUR LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE – CONVENTION D’OBJECTIFS - AUTORISATION DE SIGNATURE ;
- 6.PLU - INFORMATION SUR LE DEBAT DU PADD PAR LE SIATUB SUITE AUX REMARQUES DES PERSONNES ASSOCIEES ;
- 7.QUESTIONS DIVERSES.

L’an deux mil vingt-deux, le 21 juillet à 19 heures, le conseil municipal s’est réuni, s’est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice DEFAUX le Maire.

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
DEFAUX Maurice	x		
LEMAIRE Marie-Paule	x		
LEDUC Jean	x		
MORELLE Carole	x		
DA COSTA Augusto	x		
BASQUIN Danièle		x	LEDUC Jean
AUBLIN Yolande	x		
LEPREUX Audrey		x	LEMAIRE Marie-Paule
POTIEZ André	x		
CARREZ Danièle	x		
GODDYN Nicolas	x		
BROUETTE Véronique		x	DEFAUX Maurice
CARLIER Benoît		x	MORELLE Carole
LAPOINTE Christiane		x	DA COSTA Augusto
DOUAY Robert	x		
QUENNESSON Gérard	x		
SOLARCZYK Christelle	x		
ETHUIN Marie		x	QUENNESSON Gérard
JACQUEMIN Guillaume		x	SOLARCZYK Christelle

Secrétaire de séance : Mr GODDYN Nicolas

Le compte-rendu de la précédente réunion n’appelle pas d’observation.

Lecture des décisions du Maire en vertu d’une délégation donnée par le conseil municipal :

En date du 13/05/2022 :

- virement de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Recettes

Article (Chap.) - Opération

1068 (10) : Excédents de fonctionnement capitalisé +1,00

1328 (13) : Autres - 1,00

I – DECISIONS MODIFICATIVES

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
231 (23) : Immobilisations corporelles en c	-38 071,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	-38 071,00
	-38 071,00		-38 071,00

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	-38 071,00		
673 (67) : Titres annulés (sur exercices anté	38 071,00		
	0,00		
Total Dépenses	-38 071,00	Total Recettes	-38 071,00

II - GARANTIE EMPRUNT SOCIETE IMMOBILIERE GRAND HAINAUT

La Société Immobilière Grand Hainaut (SIGH) envisage une opération de réhabilitation sur la commune au 5 place Jean Jaurès et sollicite la Commune pour une garantie d'emprunt (prêt de 96 452 €).

- Contre à l'unanimité.

III - CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Un CDD prend fin le 31/08 (cantine et entretien des bâtiments), une note du sous-préfet indique la suppression des contrats aidés, ce CDD prendra donc fin au 31/08.

Pour terminer l'année, Mr Le Maire propose la création d'un CDD de 20h pour une période de 6 mois (date des nouvelles instructions préfectorales le cas échéant)

- Adopté à l'unanimité.

IV- ACCUEIL DU MERCREDI – CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Suite aux réponses à un sondage effectué en début d'année auprès des parents, mise en place à la rentrée de septembre 2022 d'un accueil périscolaire du mercredi (23 enfants) dont la gestion (inscriptions, facturation, activités, mise à disposition du personnel encadrant) sera assurée par Aril'périscolaire de Cambrai pour un coût prévisionnel annuel de 21 091 € moins la participation de la CAF. La journée sera organisée de la manière suivante :

7h – 9h : garderie

9h – 12h / 14h 17h : Activités

12h – 14h : cantine et pause méridienne

17h – 18h30 : garderie

La commune mettra à disposition du personnel communal pour la garderie et la cantine.

Mr Quennesson, conseiller de l'opposition s'interroge sur le fait que les agents communaux n'ont pas été retenus pour assurer l'encadrement, il suffisait d'augmenter les heures de contrat.

Monsieur le Maire fait savoir qu'une annonce sera lancée pour le recrutement par Aril auprès des jeunes ayant le BAFA, il pourrait s'agir d'une aide au financement de leurs études, il précise également qu'il s'agit d'une année expérimentale et que ce n'était pas le principe retenu par la majorité d'assurer l'encadrement par le personnel communal. Mr Quennesson, conseiller de l'opposition, rétorque que ce n'est pas le principe retenu par l'opposition.

- Adopté par 15 voix pour et 4 voix contre (Mr QUENNESSON Gérard, Mmes SOLARCZYK Christelle et ETHUIN Marie et Mr JACQUEMIN Guillaume).

Monsieur le Maire poursuit sur la tarification. Les tarifs de la garderie et de la cantine seront ceux mis en place actuellement. Monsieur le Maire profite pour réactualiser les trois premières tranches des tarifs de la garderie afin d'être en corrélation avec les conventions signées avec la CAF. Ainsi à compter du 1^{er} septembre 2022, les tarifs seront les suivants :

– TARIFS ACCUEIL PERISCOLAIRE

QF	SAINT HILAIRE	EXTERIEUR
0 à 369	0.25€	0.25€
370 à 499	0.45€	0.45€
500 à 700	0.60€	0.60€
701 à 800	0.85€	1.05€
801 et plus	1.45€	1.70€

- TARIFS CANTINE

QF	SAINT HILAIRE
0 à 369	2.95 €
370 à 499	3.25 €
500 à 700	3.40 €
701 à 800	3.60 €
801 et plus	3.70 €

- TARIFS ACTIIVTES DU MERCREDI A LA JOURNEE

QF	SAINT HILAIRE
0 à 369	1.50 €
370 à 499	2.70 €
500 à 700	3.60 €
701 à 800	7.60 €
801 et plus	8.00 €

- Adopté par 15 voix pour et 4 abstentions (Mr QUENNESSON Gérard, Mmes SOLARCZYK Christelle et ETHUIN Marie et Mr JACQUEMIN Guillaume).

V - PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD POUR LE DEVELOPPEMENT DU SERVICE DE LA LECTURE PUBLIQUE – CONVENTION D’OBJECTIFS - AUTORISATION DE SIGNATURE

La convention d’objectif permet notamment :

- Une amélioration de l’accompagnement des bénévoles et salariés ;
- Du prêt de matériel et conseil pour des animations ;
- La mise à disposition et le prêt d’un grand nombre de livres et documents ;
- Des propositions de formations pour les bénévoles et salariés ;

Cette convention vise à accompagner les communes de son territoire à évoluer progressivement et à proposer un service public culturel de proximité, des services plus adaptés répondant aux besoins de la population. Monsieur le Maire sollicite l’autorisation de signature de la convention.

- Adopté à l’unanimité

VI - PLU - INFORMATION SUR LE DEBAT DU PADD PAR LE SIATUB SUITE AUX REMARQUES DES PERSONNES ASSOCIEES

Suite à la réunion du 05/05/2022 des Personnes Publiques associées (PPA), un avis favorable sur la globalité du projet a été donné, ainsi qu’un avis favorable sur le projet d’extension et annexes.

Mais, il faut revoir le projet suite aux diverses remarques :

- 1) Suppression zone 2 AU (derrière le mille-club) ;
- 2) Supprimer sur les zones NJ la possibilité des extensions supérieures à 30m² et transformer

ces zones en zones AJ ;

3) Tendre vers 20 logements à l'hectare sur zone 1 AU ;

4) Passer le terrain rue du 6ème cuirassier à construire, en laissant un passage de 6.5m pour accéder aux champs/pâtures derrière celui-ci.

Pas de vote pour cet ODJ

VII – QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture du stade tous les après-midis du mois d'août, de 14h à 18h, l'opposition apprécie cette décision ;

- Mr Le Maire a reçu une demande de la présidente de l'association La Clef de Sol qui demande à Mr le Maire de passer le message suivant à Mr Quenesson :

Mr Quenesson, suite à l'arrêt de la musique, pouvez-vous rendre les instruments à l'association ?

Mr Quenesson, conseiller de l'opposition, a répondu qu'il y regarderait.

- ALSH camping Le Quesnoy, suite aux fortes chaleurs et aux recommandations de la Préfecture, il a été plus prudent de ramener les enfants le lundi soir avec un retour le mercredi.

Levée de séance 20H15

Vu le Maire,